



Assemblée générale

Distr. générale
27 septembre 2019
Français
Original : anglais

Soixante-quatorzième session

Point 70 b) de l'ordre du jour

Promotion et protection des droits de l'homme :
questions relatives aux droits de l'homme, y compris
les divers moyens de mieux assurer l'exercice effectif
des droits de l'homme et des libertés fondamentales

Centre sous-régional des droits de l'homme et de la démocratie en Afrique centrale

Rapport du Secrétaire général*

Résumé

Soumis en application de la résolution [72/187](#) de l'Assemblée générale, le présent rapport rend compte des travaux accomplis par le Centre sous-régional des droits de l'homme et de la démocratie en Afrique centrale entre le 1^{er} août 2017 et le 31 juillet 2019. Il fait également état des difficultés rencontrées par le Centre et des possibilités qui s'offrent à lui d'intensifier son action dans la sous-région.

* Le présent rapport a été soumis après la date limite afin que puissent y figurer les informations les plus récentes.



I. Introduction

1. Le Centre sous-régional des droits de l'homme et de la démocratie en Afrique centrale a été créé en 2001 à la demande des États membres de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC), comme suite à une résolution adoptée par le Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale en avril 1994 et aux résolutions [53/78 A](#) et [54/55 A](#) de l'Assemblée générale.

2. Le Centre fait également office de bureau régional pour l'Afrique centrale du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) et s'occupe de 10 États membres de la CEEAC : Burundi, Cameroun, Congo, Gabon, Guinée équatoriale, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe et Tchad.

3. Conformément au mandat du Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, défini dans la résolution [48/141](#) de l'Assemblée générale, le Centre s'emploie à promouvoir et à protéger les droits de l'homme et la démocratie par la voie du dialogue et au moyen d'activités de sensibilisation et de services consultatifs et d'assistance technique à l'intention des gouvernements, des parlements, des institutions nationales des droits de l'homme, des organisations de la société civile, des médias, des équipes de pays des Nations Unies et d'autres partenaires.

4. Le présent rapport porte principalement sur les activités qu'a menées le Centre entre le 1^{er} août 2017 et le 31 juillet 2019 au Cameroun, au Congo, au Gabon, en Guinée équatoriale et à Sao Tomé-et-Principe. Le Centre a commencé à préparer le lancement de nouvelles activités au Burundi après que le Haut-Commissariat aux droits de l'homme a mis fin à sa présence sur le terrain le 28 février 2019 à la demande du Gouvernement burundais. Les ressources financières et humaines du Centre étant limitées, la plupart des activités mentionnées dans ce rapport ont été menées au Cameroun, le pays hôte. Le rapport ne couvre pas les pays de la sous-région dans lesquels les organes chargés des droits de l'homme conservent une présence sur le terrain.

5. Opérant dans une sous-région minée par l'instabilité politique et sociale, la prolifération de groupes armés, notamment terroristes, et de sérieuses déficiences en termes de gouvernance, entre autres problèmes, le Centre doit impérativement être doté de ressources suffisantes pour pouvoir s'acquitter de son mandat. Il est essentiel de renforcer les moyens dont il dispose pour lui permettre de promouvoir efficacement les droits de l'homme et l'état de droit, clefs de voûte d'une paix et d'un développement durables, et de contribuer à la prévention des conflits et de l'extrémisme violent en Afrique centrale, en partenariat avec les gouvernements, les organisations régionales et d'autres organismes des Nations Unies.

II. Aperçu de l'évolution de la situation en matière de droits de l'homme dans la sous-région

6. Comme l'a fait observer le Secrétaire général dans son rapport sur la situation en Afrique centrale et les activités du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale ([S/2019/430](#)), la situation politique en Afrique centrale est restée instable et très tendue du fait des récentes élections, des problèmes liés à la sécurité et des difficultés rencontrées dans le domaine des droits de l'homme.

7. Dans les pays de la sous-région, notamment au Burundi, au Cameroun, au Congo, au Gabon et en Guinée équatoriale, la pauvreté a été exacerbée par l'instabilité accrue résultant d'une gouvernance déficiente, de la corruption et de la mauvaise

gestion des fonds publics. L'impossibilité de jouir effectivement des droits économiques, sociaux et culturels a continué de générer des tensions sociales et de donner lieu à des manifestations contre la dégradation du niveau de vie. L'influence que le pouvoir exécutif continue d'exercer sur les pouvoirs judiciaire et législatif dans la sous-région sape l'exercice de la justice et compromet l'adoption de textes conformes aux règles et normes internationales en matière de droits de l'homme, ce qui renforce l'impunité.

8. La menace posée par Boko Haram dans le bassin du lac Tchad ne faiblit pas. Le 29 novembre 2018, les Présidents du Niger, du Nigéria et du Tchad ainsi que le Premier Ministre du Cameroun se sont réunis à N'Djamena pour examiner la situation en matière de sécurité après l'intensification des attaques menées par l'organisation. Dans une déclaration publiée à l'issue de la réunion, ils ont demandé que la communauté internationale renforce son soutien, que l'accent soit davantage mis sur la coopération opérationnelle et que toutes les formes de terrorisme et tous les actes criminels soient combattus avec une ardeur renouvelée jusqu'à ce que la paix soit restaurée dans la région.

9. L'instabilité politique a persisté au Burundi, au Cameroun et au Congo. Le Cameroun a également été touché par le terrorisme. Dans ces trois pays, les droits de l'homme ont été bafoués, principalement du fait des mesures prises pour maintenir l'ordre et lutter contre le terrorisme, lesquelles ont porté atteinte au droit à la vie et à la sûreté des personnes, à la liberté d'opinion et d'expression, à la liberté de réunion et d'association pacifiques, à un logement décent, à une alimentation adéquate, à l'éducation et à la santé. L'instabilité politique a également subsisté au Gabon, où l'opposition a continué de contester les résultats de l'élection présidentielle de 2016 et mis en cause la capacité du Président, Ali Bongo Ondimba, à gouverner.

10. Au Cameroun, dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest, les affrontements entre forces gouvernementales et groupes armés séparatistes se sont intensifiés à partir du deuxième semestre 2018. Les associations de défense des droits de l'homme ont signalé que toutes les parties commettaient des violences contre les civils, se livrant à des exécutions extrajudiciaires ou sommaires, détruisant des biens et faisant un emploi excessif de la force, sans compter les enlèvements et les atteintes à l'intégrité physique perpétrés par des groupes armés séparatistes. En mai 2019, le International Crisis Group estimait qu'au moins 1 850 personnes avaient été tuées, parmi lesquelles des civils, des séparatistes et des membres des forces de défense et de sécurité¹. La liberté de circulation, de réunion et d'association a été sérieusement malmenée par les couvre-feux régulièrement décrétés par les autorités administratives et les opérations ville morte imposées par les séparatistes.

11. Des hôpitaux, des écoles et des habitations privées ont été incendiés et des ponts ont été endommagés. Le 24 juillet 2019, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance a déclaré que plus de 80 % des écoles situées dans les deux régions avaient fermé en raison de menaces et d'actes de violence du fait de groupes armés séparatistes et qu'au moins 74 d'entre elles avaient été détruites² à la suite de la crise, ce qui privait d'éducation plus de 689 125 enfants, dont 340 576 filles.

12. Bien que des partisans du dialogue issus des deux parties aient demandé que des mesures soient prises pour favoriser le dialogue entre les séparatistes et le Gouvernement, la non-libération de la plupart des meneurs anglophones qui avaient

¹ Voir www.crisisgroup.org/fr/africa/central-africa/cameroon/272-crise-anglophone-au-cameroun-comment-arriver-aux-pourparlers.

² Voir www.unicef.org/press-releases/geneva-palais-briefing-note-situation-children-north-west-and-south-west-regions.

été placés en détention provisoire a encore exacerbé les tensions dans les régions du Sud-Ouest et du Nord-Ouest.

13. La situation humanitaire au Cameroun s'est aggravée. Du fait de la crise dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest, le nombre de déplacés a augmenté. D'après les estimations du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), en mai 2019, on comptait 530 000 déplacés venant des régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest et 262 831 de la région de l'Extrême-Nord. Le pays accueillait 104 884 réfugiés nigériens et 285 173 réfugiés centrafricains³. En juin 2019, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires estimait qu'en 2019, 4,3 millions de personnes avaient besoin d'une aide humanitaire au Cameroun, dont 893 000 dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest⁴.

14. En visite dans le pays du 1^{er} au 4 mai 2019, la Haute-Commissaire aux droits de l'homme s'est entretenue avec le Gouvernement et d'autres acteurs des moyens de remédier à la crise dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest et aux atteintes aux droits de l'homme qui ont débuté après l'élection présidentielle d'octobre 2018. Les autorités se sont dites prêtes à coopérer avec le HCDH afin de répondre aux préoccupations relatives aux droits de l'homme ayant entraîné le mécontentement social et ont donné leur accord au déploiement d'une mission d'évaluation technique dans le pays. Une semaine après la visite de la Haute-Commissaire, le Premier Ministre camerounais s'est rendu dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest et a annoncé que le Gouvernement était disposé à dialoguer avec les séparatistes.

15. Les résultats de l'élection présidentielle d'octobre 2018 ont été largement contestés par l'opposition. Les manifestations pacifiques du parti d'opposition Mouvement pour la renaissance du Cameroun ont été violemment réprimées par les forces de sécurité. En janvier 2019, au moins 150 membres et soutiens du parti, dont le candidat à l'élection présidentielle, ont été arrêtés et traduits devant un tribunal militaire à la suite des manifestations publiques et d'attaques lancées contre plusieurs ambassades camerounaises⁵. Ces personnes ont été accusées d'« insurrection » et d'« hostilité contre la patrie », entre autres chefs d'accusation, et risquent à ce titre la peine de mort en application du droit pénal. En juin 2019, quelque 288 sympathisants du Mouvement pour la renaissance du Cameroun auraient été arrêtés pendant des manifestations, notamment à Yaoundé, Douala, Nkongsamba, Bafoussam et Bangangté. D'après les avocats du parti, quelque 111 personnes ont été relâchées trois jours après leur arrestation et certaines auraient été torturées et maltraitées par la gendarmerie.

16. Au Burundi, la situation en matière de droits de l'homme a continué à se détériorer. Comme il est indiqué dans le rapport de la Commission d'enquête sur le Burundi (A/HRC/39/63), de graves violations – exécutions sommaires, disparitions forcées, actes de torture, mauvais traitements, violences sexuelles et menaces proférées à l'encontre de défenseurs des droits de l'homme – n'ont cessé d'être commises. Les membres de l'opposition restés dans le pays ont continué à faire l'objet de persécutions. Certains auraient été tués tandis que d'autres ont été arbitrairement arrêtés et placés en détention, et soumis à la torture. Cette situation a contraint la plupart des grandes figures de l'opposition à quitter le pays. En 2018, la majorité des 130 organisations non gouvernementales œuvrant au Burundi ont dû cesser leur

³ Synthèse de mai 2019 du HCR sur le Cameroun : <http://reporting.unhcr.org/sites/default/files/UNHCR%20Cameroon%20Factsheet%20-%20May%202019.pdf>.

⁴ Voir www.humanitarianresponse.info/sites/www.humanitarianresponse.info/files/documents/files/cmr_humanitarian_dashboard-1er_semestre_2019.pdf.

⁵ Voir <https://spcommreports.ohchr.org/TMResultsBase/DownloadPublicCommunicationFile?gId=24384>, <https://spcommreports.ohchr.org/TMResultsBase/DownloadFile?gId=34689> et <https://spcommreports.ohchr.org/TMResultsBase/DownloadFile?gId=34672>.

activité après que le Gouvernement leur a imposé des conditions drastiques portant atteinte à leur indépendance, notamment l'application de quotas ethniques à leur personnel et le contrôle de leur financement par les pouvoirs publics. Le 3 juin 2019, le Ministre de l'intérieur, de la formation patriotique et du développement local a interdit l'une des rares organisations de la société civile encore indépendante et active, Parole et action pour le réveil des consciences et l'évolution des mentalités, affirmant dans sa lettre que celle-ci s'employait à ternir l'image du pays et de ses dirigeants afin de mettre à mal la paix et l'ordre public.

17. Le 28 juin 2019, la Commission électorale nationale indépendante a communiqué le calendrier électoral. Les élections municipales, législatives et présidentielle sont prévues le 20 mai 2020, les élections sénatoriales le 20 juin et les élections cantonales le 24 août. Il est à craindre que ces élections ne soient pas ouvertes à tous notamment parce que le dialogue interburundais est au point mort depuis 2016 et que le Gouvernement affirme que le processus est terminé. Le 17 avril 2019, le Parlement a adopté un nouveau code électoral, qui, entre autres aspects problématiques, double le montant de la caution demandée aux candidats à la présidence.

18. Une nouvelle dégradation de la situation est à craindre pendant les élections de 2020. Le Gouvernement a de plus en plus recours à l'Imbonerakure pour supprimer toute opposition, notamment en mettant en place une contribution financière obligatoire pour les élections et en organisant des patrouilles nocturnes sous couvert de sécurité.

19. La situation politique a contribué à accentuer encore la pauvreté et l'insécurité alimentaire car le Gouvernement n'a pas été en mesure d'atténuer les conséquences de la suspension du soutien de grands donateurs. Le taux de chômage croissant et l'augmentation du prix des produits et services de base ont eu des répercussions négatives sur l'exercice effectif des droits économiques, sociaux et culturels.

20. Au Congo, les chefs de l'opposition arrêtés et placés en détention après l'élection présidentielle de 2016 étaient toujours en prison. En mars 2019, la Cour criminelle de Brazzaville a condamné André Okombi Salissa, ancien candidat de la coalition Initiative pour la démocratie au Congo, à 20 ans d'emprisonnement avec travaux forcés. En mai 2018, la Cour de cassation a confirmé la condamnation en appel de Jean-Marie Michel Mokoko à 20 ans d'emprisonnement. M. Mokoko avait contesté le résultat de l'élection présidentielle de 2016 et avait été arrêté et écroué pour atteinte à la sûreté intérieure de l'État. Depuis le rejet de son appel, il n'a pas pu voir son avocat et sa famille ou avoir accès à des soins médicaux. Ces événements ont généré un climat politique tendu alors que la prochaine élection présidentielle se tiendra en 2021.

21. En juin 2018, le Gouvernement a signé un accord de cessez-le-feu avec les miliciens Ninjas de Frédéric Bintsamou, également connu sous le nom de Pasteur Ntumi, ce qui a ouvert la voie à un processus de réconciliation qui prévoit le désarmement, la démobilisation et la réintégration des anciens miliciens.

22. La République démocratique du Congo et le Cameroun ont été élus membres du Conseil des droits de l'homme pendant la période couverte par le présent rapport, respectivement en octobre 2017 et en octobre 2018. Aucun des deux pays n'a pris d'engagement particulier lors de sa candidature.

III. Activités menées par le Centre entre le 1^{er} août 2017 et le 31 juillet 2019

23. Au cours de la période considérée, le Centre a mené, dans le cadre des priorités thématiques définies dans les plans de gestion du HCDH pour 2014-2017 et 2018-2021, les activités prévues dans ses programmes pour 2017 (d'août à décembre), 2018 et 2019 (de janvier à juillet) dans les domaines suivants : renforcement de l'état de droit et de l'application du principe de responsabilité ; protection de l'espace civique et de la participation des citoyens ; intégration des droits de l'homme dans le développement durable ; alerte rapide, prévention des violations et protection des droits de l'homme dans les situations de conflit et d'insécurité ; généralisation de la mise en œuvre des recommandations des mécanismes internationaux relatifs aux droits de l'homme.

24. Le Centre a mené des activités en partenariat avec des gouvernements, des institutions nationales, des organismes des Nations Unies et d'autres organisations internationales et régionales. Son partenariat avec le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale a joué un rôle important dans la conduite de certaines activités.

25. Conformément à la recommandation formulée dans la résolution [72/187](#) de l'Assemblée générale, le Centre a continué d'organiser des réunions d'information à l'intention des représentants du corps diplomatique afin de faire le point sur ses activités. Ceux-ci ont salué l'action qu'il menait pour aider les gouvernements à améliorer leur bilan en matière de droits de l'homme. Il a été invité à renforcer son action dans la sous-région et sa coopération avec les organisations sous-régionales et régionales afin d'élaborer un cadre commun destiné à aider les États à respecter leurs engagements en matière de droits de l'homme.

A. Renforcement de l'état de droit et de l'application du principe de responsabilité

26. Le Centre a continué de renforcer les capacités des forces de l'ordre camerounaises et congolaises aux fins du respect et de la protection des droits de l'homme. Au Cameroun, les activités de formation ont été axées sur le respect des normes relatives aux droits de l'homme dans le cadre de la surveillance policière des manifestations et pendant les opérations antiterroristes. Les officiers de police judiciaire ont bénéficié de cours dispensés en collaboration avec la Commission nationale des droits de l'homme et des libertés, et le personnel militaire a été formé à l'École internationale des forces de sécurité (Eiforces) à Yaoundé. En mai 2019, le Gouvernement a entamé des discussions en vue de l'intégration d'une formation en matière de droits de l'homme dans les programmes d'enseignement de l'École nationale supérieure de police et de Eiforces. Par ailleurs, un programme commun exécuté avec le Bureau de lutte contre le terrorisme et le Bureau de l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme a permis de dispenser une formation au respect des principes des droits de l'homme dans l'exercice du maintien de l'ordre à plus de 50 professionnels s'occupant de la lutte contre le terrorisme.

27. Les actions de sensibilisation et le soutien technique du Centre ont abouti à la promulgation, le 19 juillet 2019, de la loi portant création de la Commission des droits de l'homme du Cameroun. La réforme, lancée en 2011, visait initialement à renforcer l'indépendance et les capacités institutionnelles de la Commission nationale des droits de l'homme et des libertés. Le Gouvernement a finalement décidé de créer une nouvelle commission qu'il doterait d'un mandat de promotion et de protection plus vaste et à laquelle il intégrerait le mécanisme national de prévention prévu par le

Protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants. L'autonomie financière de la Commission est garantie par la nouvelle loi, qui prévoit en outre que celle-ci sera composée à 30 % de femmes. La Commission comptera 15 membres au lieu de 30 mais ces derniers y siégeront à plein temps et non plus à mi-temps. La Commission nationale des droits de l'homme et des libertés cessera ses activités à l'établissement de la nouvelle Commission.

28. Au Congo, le processus de réconciliation dans le département du Pool a été consolidé par un projet du Fonds pour la consolidation de la paix qui a permis au Centre et à d'autres entités des Nations Unies, agissant en partenariat avec la Commission nationale de désarmement, démobilisation et réintégration, de donner aux représentants de la loi les moyens de veiller plus efficacement au respect des droits de l'homme dans le cadre du processus de réconciliation. En juillet 2019, le Gouvernement a mis sur pied, avec l'aide de l'ONU, le Conseil national du dialogue, organe consultatif chargé de conseiller le Chef de l'État sur le règlement des conflits dans le pays.

B. Protection de l'espace civique et de la participation des citoyens

1. Participation à la vie politique des groupes victimes de discrimination

29. Avec l'appui constant du Centre, l'organe chargé des élections au Cameroun, la Commission nationale des droits de l'homme et des libertés, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) et l'organisation non gouvernementale internationale Sightsavers ont contribué à améliorer nettement la participation des groupes marginalisés à la vie politique camerounaise. Ainsi, grâce à des campagnes de sensibilisation, le taux d'inscription sur les listes électorales des personnes handicapées est passé de 0,11 % (8 367 personnes) à 0,51 % (34 103 personnes) du nombre total d'inscrits entre 2011 et 2018.

30. Avant l'élection présidentielle tenue au Cameroun en 2018, le Centre a organisé, en partenariat avec les acteurs mentionnés ci-dessus, des ateliers de formation distincts à l'intention de 30 hauts responsables de l'application des lois, de 150 professionnels des médias et de 33 membres d'organisations de la société civile, axés sur la conduite d'opérations électorales pacifiques, l'égalité de traitement des groupes victimes de discrimination et leur participation aux élections, et l'inclusion des personnes handicapées. Pendant les élections, le Centre a constaté qu'une attention particulière avait été accordée au droit des personnes handicapées à participer au scrutin. Par rapport aux précédentes élections, les problèmes de proximité et d'accessibilité des bureaux de vote avaient été réduits au minimum. Le Centre a formé plus de 70 représentants d'organisations de la société civile afin qu'ils surveillent le respect des droits de l'homme pendant les élections. Tous ont pu travailler librement.

31. Le Centre a continué à faire œuvre de sensibilisation auprès de tous les partis politiques camerounais et gabonais afin qu'ils favorisent la participation des groupes marginalisés à la vie politique. En mai 2019, lors d'une table ronde de haut niveau qu'il avait organisée au Cameroun, des représentants du Gouvernement camerounais, des partis politiques, de l'organe chargé des élections au Cameroun et de la société civile ont convenu de l'importance d'élections ouvertes à tous et tenant compte des besoins des femmes, des peuples autochtones et des personnes handicapées. Ils se sont également accordés sur le fait qu'il convenait de réviser le Code électoral et ont conçu des activités destinées à promouvoir les droits de l'homme et à consolider la

paix et la démocratie. Compte tenu des relations conflictuelles entretenues par le parti au pouvoir et l'opposition pendant et après les opérations électorales, une plateforme de discussion visant à poursuivre le dialogue et à désamorcer les tensions a été mise en place.

2. Respect de la liberté d'opinion et d'expression

32. Au Cameroun, le Centre s'est employé à renforcer les moyens dont disposaient les professionnels des médias et les forces de l'ordre (police et gendarmerie) pour favoriser l'expression de tous et appuyer la tenue d'élections pacifiques, inclusives et respectueuses des droits de l'homme. À Douala, du 5 au 7 septembre 2018, le Centre et le PNUD ont organisé un atelier de sensibilisation à l'intention des forces de l'ordre au sujet de la sécurité et de la protection des professionnels des médias, axé sur la protection du droit des journalistes à la liberté d'expression et à l'accès à l'information. Cet atelier avait pour objet de favoriser la confiance et la collaboration entre ces deux acteurs stratégiques pour les opérations électorales.

33. Également au Cameroun, le Centre a organisé une série d'activités visant à lutter contre les discours de haine à l'intention de 81 journalistes, dont 26 femmes, travaillant dans la presse écrite, l'audiovisuel et les médias en ligne et couvrant la crise dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest. Les participants ont examiné les racines des discours de haine au Cameroun et réfléchi à des stratégies de lutte. Ces activités de formation ont débouché sur le lancement, au mois de juin 2019, d'une campagne contre les discours de haine. Les journalistes ont décidé de créer un glossaire des termes trouvés dans les discours de haine qu'il faut éviter d'employer, et de mettre en place un mécanisme d'évaluation par les pairs chargé d'empêcher que des propos à caractère offensant ou haineux soient tenus dans les médias.

C. Intégration des droits de l'homme dans le développement durable

1. Promotion des Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme

34. Grâce à la formation et à l'appui technique que leur a offerts le Centre, Hévéa Cameroun, Electricity Development Corporation, la Cameroon Development Corporation et la Société Équatoriale des Mines du Gabon ont élaboré des politiques et des pratiques inclusives et conformes aux droits de l'homme. En coopération avec l'Organisation internationale de la Francophonie⁶, le Centre a organisé en août 2018 un atelier à Douala (Cameroun) à l'intention de ces entreprises, du Ministère de la justice et des droits humains du Gabon, des représentants des institutions nationales de défense des droits de l'homme du Cameroun et du Gabon, de l'Autorité chargée des marchés publics du Cameroun, du Groupement inter-patronal du Cameroun et de la Confédération patronale du Gabon. Il s'agissait essentiellement d'examiner les activités des entreprises de la sous-région à la lumière des Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme. Les participants ont souligné que l'avenir des entreprises reposait notamment sur le respect des droits de l'homme. Le Groupement inter-patronal du Cameroun s'est engagé à éduquer et à sensibiliser ses membres, y compris en offrant au Centre une plateforme permettant de diffuser et de promouvoir les Principes directeurs. L'atelier a débouché sur l'établissement d'un partenariat de travail entre la Confédération patronale du Gabon et les entreprises camerounaises susmentionnées, qui vise à partager leurs expériences avec les acteurs économiques du Gabon. Le Centre a également organisé des missions de suivi sur les

⁶ Depuis 2013, l'Organisation internationale de la Francophonie est un partenaire stratégique du Centre dans le domaine des entreprises et des droits de l'homme.

sites de la Société Équatoriale des Mines, de la Cameroon Development Corporation et de Electricity Development Corporation pour s'assurer que les mécanismes de gestion des plaintes mis en place étaient opérationnels et fonctionnaient bien. Au Gabon, il a rendu visite aux populations locales vivant à proximité des sites miniers de la Société Équatoriale des mines dans la province d'Ogoouée-Ivindo et a exhorté la direction de l'entreprise à honorer l'engagement qu'elle avait précédemment pris de mener des projets de développement profitant aux populations locales.

35. Le Centre a formé quelque 28 membres du personnel de la Cameroon Development Corporation et représentants syndicaux aux Principes directeurs, tandis que Electricity Development Corporation a organisé un atelier de suivi à Bertoua, dans la région de l'Est du Cameroun, à l'intention d'anciens employés du projet de barrage hydroélectrique de Lom Pangar. L'atelier a abouti à l'adoption d'un mécanisme révisé de gestion des plaintes et a permis d'offrir aux anciens employés des conseils techniques sur la procédure de traitement des plaintes pour qu'ils puissent faire valoir leurs droits.

36. Le Centre a encouragé les institutions nationales de défense des droits de l'homme de la sous-région à lancer des initiatives qui conduiraient à l'adoption de plans d'action nationaux relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme visant à promouvoir davantage ces droits et à empêcher que des acteurs économiques y portent atteinte. À cet égard, la Commission des droits de l'homme du Cameroun a mis au point un plan d'action interne concernant les entreprises et les droits de l'homme à la suite d'une série d'activités d'appui technique et de renforcement des capacités menées par le Centre. Divers acteurs étatiques et non étatiques participeront à la mise en œuvre de ce plan, lequel devrait servir de projet pilote en vue de l'élaboration du plan d'action national du pays.

2. Droits de l'homme et mise en œuvre des objectifs de développement durable

37. Au cours de la période considérée, le Centre a contribué à la mise en place du groupe de travail sur les objectifs de développement durable créé par l'équipe de pays des Nations Unies du Cameroun. Le groupe a pour objectif d'appuyer l'action menée par les autorités pour atteindre les objectifs de développement durable d'ici à 2030. À cet effet, le Centre a apporté son aide au Ministère de l'économie, de la planification et de l'aménagement du territoire en recensant les recommandations adoptées par les mécanismes internationaux de défense des droits de l'homme s'agissant des instruments relatifs aux droits de l'homme ratifiés par le pays et de chacun des objectifs de développement durable. Il a donné à l'équipe de pays et au Ministère des conseils concernant les groupes les plus vulnérables nécessitant une attention privilégiée, notamment les peuples autochtones et les personnes handicapées, conformément au principe consistant à ne laisser personne de côté. Cet appui a aidé le Cameroun à établir son rapport d'examen national volontaire, lequel a été présenté au forum politique de haut niveau pour le développement durable le 18 juillet 2019. Élaboré en consultation avec diverses parties prenantes, y compris des partenaires techniques et financiers et des organisations de la société civile, le rapport mettait l'accent sur plusieurs objectifs de développement durable, notamment l'objectif 16, qui consiste à promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, à assurer l'accès de tous à la justice et à mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous.

38. Ses capacités étant limitées, le Centre n'a pas été en mesure d'appuyer les efforts déployés par les autres pays de la sous-région pour mettre en œuvre les objectifs.

D. Alerte rapide, prévention des violations et protection des droits de l'homme dans les situations de conflit et d'insécurité

39. Le Centre a continué de participer activement aux réunions semestrielles du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale. Lors des réunions tenues en mai 2019 à N'Djamena et à Kinshasa, il a appelé l'attention des États Membres sur la situation des droits de l'homme dans la sous-région et demandé que des initiatives adaptées soient prises pour prévenir la violence et l'insécurité, y compris des mesures destinées à éviter les tensions sociales, à améliorer la réalisation des droits économiques, sociaux et culturels, à garantir le droit à la vie et assurer la protection des civils en période de conflit violent, notamment celle des femmes contre la violence sexuelle. Il a également plaidé en faveur du respect des libertés fondamentales et de la protection des droits des groupes marginalisés aux fins de la prévention des crises et des conflits. Il a aussi préconisé une plus grande coopération entre les États Membres et les mécanismes de défense des droits de l'homme des Nations Unies et appelé à une action plus concertée pour mettre en œuvre les recommandations des mécanismes.

40. En partenariat avec le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), le HCR et le PNUD, le Centre a concouru à l'exécution des activités relevant du volet droits de l'homme et réconciliation du projet du Fonds pour la consolidation de la paix concernant le Congo. Il a notamment organisé, du 17 au 22 septembre 2018, des activités de renforcement des capacités à l'intention de 75 acteurs clefs du processus de consolidation de la paix – policiers, gendarmes et acteurs de la société civile – dans le département du Pool, pour les sensibiliser au respect des principes des droits de l'homme dans les efforts de réconciliation et de reconstruction après les conflits. Tous les participants rejoindront des caravanes de sensibilisation de la population et appuieront la mise en place de plateformes de dialogue dans le département du Pool.

41. En mars et avril 2018, le Centre a formé à Maroua et à Kribi (Cameroun) 50 policiers, gendarmes et juges de tribunaux militaires camerounais, dont 16 femmes, à la protection des droits de l'homme dans la lutte contre le terrorisme, en partenariat avec le Bureau de lutte contre le terrorisme.

42. En avril 2019, le Centre a organisé un séminaire à l'intention des membres et du personnel de la Commission nationale des droits de l'homme et des libertés du Cameroun pour leur permettre de contribuer à la résolution des conflits sociaux et politiques en cours. Les participants se sont engagés à travailler avec les parties prenantes, y compris les autorités nationales, pour prévenir les conflits et publier des rapports sur les risques de conflits violents.

43. Le Centre a commencé à examiner la loi camerounaise de lutte contre le terrorisme en vue de plaider pour sa révision, car elle a été utilisée pour limiter l'exercice des libertés de circulation, d'opinion et d'expression, d'association et de réunion pacifique.

E. Généralisation de la mise en œuvre des recommandations des mécanismes internationaux relatifs aux droits de l'homme

1. Ratification des instruments internationaux et régionaux relatifs aux droits de l'homme

44. Pendant la période considérée, le nombre de ratifications d'instruments relatifs aux droits de l'homme a diminué par rapport à la période précédente. Malgré les

activités de sensibilisation du Centre, le Congo⁷, la Guinée équatoriale⁸ et le Gabon⁹ n'ont ratifié aucun nouvel instrument relatif aux droits de l'homme¹⁰.

2. Rapports aux mécanismes de défense des droits de l'homme et suite donnée à leurs recommandations

45. Le Cameroun et le Gabon ont continué de faire des progrès dans la présentation de rapports aux mécanismes internationaux et régionaux relatifs aux droits de l'homme. Par exemple, le Cameroun a présenté ses derniers rapports périodiques au Comité des droits de l'homme et au Comité contre la torture en 2017 et au Comité des droits économiques, sociaux et culturels en 2019. À la suite d'une formation dispensée par le Centre du 5 au 7 décembre 2018, le comité interministériel chargé de rédiger les rapports destinés aux mécanismes relatifs aux droits de l'homme au Gabon s'est engagé à accélérer l'élaboration des rapports en souffrance et à les présenter au plus vite au Comité des droits de l'homme, au Comité des droits économiques, sociaux et culturels, au Comité contre la torture et au Comité pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

46. Au Cameroun, le Centre a continué d'aider la Commission nationale des droits de l'homme et des libertés à renforcer sa contribution à l'établissement des rapports destinés aux mécanismes internationaux de défense des droits de l'homme. En novembre 2018, il a organisé à Yaoundé une formation à l'établissement de rapports aux organes conventionnels à l'intention des commissaires, des administrateurs de programmes et des secrétaires régionaux de la Commission, soit 50 personnes au total. Cette dernière connaît parfaitement le rôle joué par les institutions nationales de défense des droits de l'homme dans la présentation des rapports et le suivi de l'application des recommandations des mécanismes relatifs aux droits de l'homme. Elle a adopté une feuille de route concernant sa participation à l'élaboration des futurs rapports nationaux et à la présentation de rapports parallèles.

47. Au Cameroun et au Congo, le Centre a participé aux activités de programmation menées au titre du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, assurant ainsi l'application d'une approche fondée sur les droits de l'homme conformément aux principes des Nations Unies en matière de programmes. Les interlocuteurs gouvernementaux se sont montrés plus disposés à examiner les questions relatives aux droits de l'homme dans le cadre des programmes des Nations Unies.

⁷ Le Congo n'a pas encore ratifié la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et de leurs familles, le deuxième Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques, visant à abolir la peine de mort, le Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels et le Protocole facultatif à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

⁸ La Guinée équatoriale n'a pas encore ratifié le Protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, le deuxième Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques, visant à abolir la peine de mort, la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées, la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et de leurs familles, le Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés, et la Convention relative aux droits des personnes handicapées.

⁹ Le Gabon n'a pas encore ratifié le Protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, le deuxième Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques, visant à abolir la peine de mort, la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées et la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et de leurs familles.

48. Le Centre a régulièrement actualisé les recommandations des mécanismes des Nations Unies et des mécanismes régionaux relatifs aux droits de l'homme et les a communiquées aux institutions gouvernementales compétentes des pays de la sous-région. Le spécialiste du renforcement des capacités des organes conventionnels affecté au Centre a aidé certains gouvernements, notamment ceux de la République centrafricaine, de la République démocratique du Congo et du Rwanda, à colliger les recommandations et à établir des plans de mise en œuvre.

49. Au Cameroun, au Congo et au Gabon, le Centre a régulièrement collaboré avec des organisations de la société civile afin qu'elles intensifient leur action en faveur de la mise en œuvre des recommandations des mécanismes relatifs aux droits de l'homme. Il a ainsi offert des conseils et un appui technique aux réseaux de la société civile pour les aider à assurer un suivi de cette mise en œuvre et à établir des rapports parallèles à l'intention des mécanismes. Il les a également encouragés à travailler en synergie, notamment dans des domaines d'action thématiques. Il a fourni cet appui au réseau Child Rights Network et au Collectif des organisations des droits de l'homme de l'Extrême-Nord du Cameroun, à la coalition des organisations de personnes handicapées du Gabon et à la plateforme des organisations de défense des droits de l'homme du Congo.

3. Coopération avec les titulaires de mandat au titre des procédures spéciales

50. Malgré l'invitation permanente adressée par le pays en 2014 et la poursuite des activités de sensibilisation du Centre à ce sujet, aucun titulaire de mandat au titre des procédures spéciales ne s'est rendu au Cameroun. Le Gouvernement camerounais a néanmoins accédé à la demande de visite de la Rapporteuse spéciale sur la vente et l'exploitation sexuelle d'enfants, y compris la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants et autres contenus montrant des violences sexuelles sur enfant, et a envoyé une invitation à la Rapporteuse spéciale sur les droits des peuples autochtones.

51. Le Congo, le Gabon, la Guinée équatoriale et Sao Tomé-et-Principe n'ont pas encore répondu aux demandes adressées par certains titulaires de mandat. Le Gabon n'a pas encore donné suite à la demande de visite de la Rapporteuse spéciale sur la vente et l'exploitation sexuelle d'enfants, et la Guinée équatoriale et Sao Tomé-et-Principe n'ont pas encore répondu à celle du Rapporteur spécial sur l'indépendance des juges et des avocats.

4. Examen périodique universel

52. En mai 2018, le Cameroun a participé au troisième cycle de l'examen périodique universel. Il a accepté 135 des 196 recommandations qui lui ont été adressées. Pour lutter contre la violence qui sévit dans les régions du Sud-Ouest et du Nord-Ouest, les autorités du pays se sont notamment déclarées résolues à garantir la transparence en fournissant des informations sur la crise en cours, à enquêter sur les cas de disparition, à poursuivre un dialogue multipartite et à aborder la question des minorités linguistiques. Elles se sont également engagées à prendre des mesures pour combattre toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des groupes ethniques. Le pays a partiellement accepté 3 recommandations et a pris note des 58 recommandations restantes.

53. Le Gabon a été soumis à un examen en novembre 2017 et a reçu 166 recommandations, sur lesquelles il en a accepté 143. Il s'est notamment engagé à mettre pleinement en œuvre les conclusions du dialogue politique de 2017, à prendre des mesures pour assurer la transparence et la fiabilité des élections législatives, à respecter la liberté de réunion, à améliorer les conditions de vie dans les prisons et à examiner la durée extraordinairement longue des enquêtes judiciaires. Il s'est

également déclaré résolu à lutter contre la traite des personnes et la discrimination à l'égard des femmes. Le pays a pris note des 23 autres recommandations.

54. Le Congo et la Guinée équatoriale ont été soumis à un examen en novembre 2018 et mai 2019, respectivement. Au moment de la finalisation du présent rapport, les deux États n'avaient pas encore communiqué leur réponse concernant les recommandations formulées dans ce cadre.

IV. Difficultés rencontrées

55. L'insécurité croissante dans la sous-région, en particulier dans le bassin du lac Tchad et dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest du Cameroun, et la détérioration continue de la situation au Burundi ont fait partie des principaux obstacles rencontrés par le Centre. Au Burundi, le manque de coopération du Gouvernement est resté préoccupant. Au Cameroun, le Centre a continué de se heurter à des difficultés d'accès qui l'ont empêché de se rendre dans certaines régions et de rencontrer des personnes détenues. Il convient toutefois de noter qu'au moment de l'élaboration du présent rapport, la coopération entre le Haut-Commissariat aux droits de l'homme et le Cameroun se développait de manière positive, notamment grâce au déploiement d'une équipe du Haut-Commissariat dans le pays à l'occasion d'une visite technique effectuée dans le prolongement de la visite de la Haute-Commissaire en mai 2019.

56. L'insuffisance des ressources a encore limité la capacité du Centre de répondre à la demande croissante d'activités de renforcement des capacités émanant des institutions nationales de défense des droits de l'homme et des organisations de la société civile.

V. Conclusion et recommandations

57. Dans la sous-région, la période considérée a été marquée par des problèmes sur le plan politique, en matière de sécurité et dans le domaine des droits de l'homme, ce qui a encore retardé les progrès dans la réalisation des droits économiques, sociaux et culturels et renforcé les griefs et la méfiance à l'égard des gouvernements et des institutions.

58. L'appui technique et les stratégies concrètes adoptées aux fins de la collaboration avec les gouvernements et d'autres partenaires ont donné des résultats positifs au cours de la période à l'examen. Le renforcement de la coopération avec les organisations sous-régionales, notamment le Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale, et d'autres partenaires des Nations Unies a permis d'améliorer la visibilité du Centre et de faciliter son action dans la sous-région. En outre, l'accroissement du nombre d'activités conjointes mises en œuvre avec le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale, le Programme des Nations Unies pour le développement, l'Organisation internationale de la Francophonie, le Fonds des Nations Unies pour la population, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et d'autres acteurs internationaux, ainsi qu'avec des acteurs nationaux du Cameroun, du Congo et du Gabon, a eu un effet positif.

59. Les récentes crises politiques ont montré qu'il fallait renforcer les activités de protection et de promotion des droits de l'homme et les systèmes d'alerte et d'intervention rapides, y compris dans le cadre des élections et des processus politiques. Durant le dernier trimestre de 2019 et en 2020, plusieurs pays de la sous-région tiendront des élections présidentielles, législatives et locales. De ce

fait, il sera essentiel de poursuivre un dialogue continu et constructif avec les gouvernements, les institutions nationales, les organisations de la société civile et les médias, à l'appui de l'action que mène le Centre en partenariat avec d'autres entités du système des Nations Unies pour assurer la promotion des droits de l'homme et de la démocratie dans la sous-région, l'accent étant mis sur la prévention.

60. J'encourage tous les gouvernements de la sous-région à renforcer leur collaboration avec les mécanismes des Nations Unies relatifs aux droits de l'homme, notamment les organes conventionnels, l'examen périodique universel et les procédures spéciales du Conseil des droits de l'homme, afin d'honorer leurs obligations en la matière.

61. Je salue la visite effectuée par la Haute-Commissaire aux droits de l'homme au Cameroun en mai 2019 et j'encourage le Gouvernement camerounais à honorer les engagements qu'il a pris à cette occasion et en tant que membre du Conseil des droits de l'homme.

62. Au vu des nombreux problèmes liés aux droits de l'homme qui pèsent sur la sous-région et de la multiplication des demandes d'aide adressées au Centre par les gouvernements et d'autres partenaires, je demande à nouveau aux États Membres qu'ils envisagent d'augmenter leurs contributions au Centre.
